



Séance du Conseil Municipal du vendredi 17 novembre 2023

**Délibération du Conseil Municipal  
Ville de Villiers-le-bel**

**Séance ordinaire du vendredi 17 novembre 2023**

**N°3/Subventions**

**Subvention exceptionnelle en soutien aux réfugiés Arméniens du Haut-Karabakh**

Le vendredi 17 novembre 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 9 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

**Secrétaire** : Mme Véronique CHAINIAU

**Présents** : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, M. Mohamed ANAJJAR, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

**Représentés** : M. Gourta KECHIT par M. Jean-Louis MARSAC, Mme Hakima BIDLHADJELA par Mme Véronique CHAINIAU, M. Cémil YARAMIS par M. Cédric PLANCHETTE, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO par M. Mohamed ANAJJAR, Mme Virginie SALIBA par M. Jean-Pierre IBORRA, M. Bankaly KABA par M. Sori DEMBELE

**Absent excusé** : M. Hervé ZILBER

**Absent** :

M. le Maire rappelle que le Haut-Karabakh est l'objet depuis de nombreuses années d'un conflit territorial entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie. Cette région située dans le Caucase Sud peuplée en majorité d'Arméniens est revendiquée par les deux pays, ce qui a engendré au fil des décennies différents conflits armés qui ont fait des milliers de morts et entrainer le déplacement des populations.

Le 19 septembre dernier, l'Azerbaïdjan a lancé une offensive militaire d'envergure dans la région, marquant une escalade significative des hostilités. Cette attaque qui a causé de nombreuses pertes humaines ainsi que des destructions touchant les réseaux de gaz, d'électricité et d'eau, a provoqué l'exode de milliers de civils arméniens du Haut-Karabakh déjà durement impactés par le blocus imposé par la fermeture du corridor de Latchine en décembre 2022 qui constituait, pour eux, une voie de communication vitale avec l'Arménie.

M. le Maire explique que l'État Arménien qui essaie d'accueillir au mieux ces réfugiés est confronté à un cruel manque de moyens.

Face à l'ampleur de cette catastrophe humanitaire, la diplomatie internationale exhorte les deux pays à une désescalade du conflit pour trouver une solution pacifique et durable et garantir la sécurité et le bien-être des populations concernées.

# ville de Villiers-le-bel

Séance du Conseil Municipal du vendredi 17 novembre 2023

M. le Maire précise que l'État Français a mobilisé des moyens pour apporter une aide d'urgence à la population et de nombreux organismes, associations et fondations ont lancé des appels aux dons.

La commune de Villiers-le-Bel entend, également, dans la mesure de ses moyens, répondre à l'élan de solidarité internationale et apporter son soutien aux réfugiés Arméniens ayant fui le Haut-Karabakh.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € versée à la Croix Bleue des Arméniens de France qui, agit, notamment dans le domaine humanitaire et social.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

AUTORISE M. le Maire à verser à la Croix Bleue des Arméniens de France une subvention exceptionnelle de 5 000 € pour ses actions auprès des réfugiés Arméniens ayant fui le Haut-Karabakh.

DIT que les crédits afférents à cette subvention seront inscrits sur la ligne 928243 - 6574 du budget 2023 intitulée Actions sociales et autres subventions de fonctionnement.

AUTORISE M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,  
Mme Véronique CHAINIAU



Le Maire,  
M. Jean-Louis MARSAC



28 NOV. 2023

Publication le :

Transmission en Sous-préfecture le : 28 NOV. 2023